



Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

ANGOUE OVONO Simon
Conservateur du Parc National d' Akanda
B.P.546 .Libreville Gabon
Email : angouesimon@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

René Hilaire ADIAHENO
Secrétaire Permanent
Conseil National des Parcs Nationaux
BP 546 Libreville Gabon
Email : adiaheno@yahoo.fr

Côme NDJOKOUNDA
Spécialiste en évaluation environnementale
Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
B.P. 3903/2275. Libreville-Gabon- Tel : (241) 72.27.00/.5.34.55.31/07.51.60.87
Email : mambeleg2@yahoo.fr

2. Date à laquelle la FDR a été remplie : 21 septembre 2006

3. Pays : GABON

4. Nom du site Ramsar : PARC NATIONAL AKANDA

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar :

Cette FDR concerne

a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour : RAS

7. Carte du site : Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géo référencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué : P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites sont celles du parc national

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) : fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

00° 43' 06'' – 00° 26' 53'' N et 09° 25' 42'' – 09° 40' 56'' E

9. Localisation générale : Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Province de l'Estuaire, Gabon.

Libreville, capitale du Gabon (600.000 habitants), ville la plus proche et la plus importante située à une quinzaine de kilomètres du site.

Le parc est à cheval sur les Départements de la Noya (Cocobeach), du Komo Mondah (Libreville) et du Cap Estérias (Cap Estérias).

10. Élévation : 0 à 60 mètres

11. Superficie : 54.000 hectares

12. Description générale du site :

Le site d'Akanda est situé dans les baies de Corisco et de la Mondah. Il est composé de deux grands biomes. Une partie marine et fluviale, ainsi qu'une partie terrestre. Les limites terrestres se trouvent à la zone de séparation des marées et de la terre ferme.

Hormis les baies de Corisco et de la Mondah, le site est baigné par plusieurs cours d'eaux dont les plus importants sont : massotié, ngouandjé, nzéme, ikoy, tsini, moka, bambouchine. L'ensemble de ces cours d'eaux pourrait représenter 5%, sinon plus, de la superficie du site.

Grâce à ses mangroves et vasières, le site d'Akanda est un grand centre de reproduction de poissons et de crustacées.

Il est la plus grande zone de concentration des oiseaux migrateurs du Gabon et constitue un lieu de séjour d'importance internationale pour les limicoles paléarctiques.

L'absence de la grande faune parfois dangereuse, la diversité de ses habitats, les vastes écosystèmes de mangroves marines quasi intactes, la richesse du potentiel ornithologique et entomologique, l'accès facile et la proximité de Libreville font d'Akanda un site aux atouts à la fois écologique, scientifique et touristique.

13. Critères Ramsar : Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus : Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 :

Akanda est un exemple représentatif des mangroves marines presque intactes et de vasières qui constituent des lieux privilégiés de frayères pour les poissons et d'hivernage des oiseaux migrateurs paléarctiques. C'est une zone de nidification d'oiseaux migrateurs.

Critère 2:

Le site d'Akanda abrite 4 espèces de tortues : tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*, EN, CMS App. I), tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, CR CMS App. I), tortue verte (*Chelonia mydas*, EN, CITES App. I), tortue luth (*Dermochelys coriacea*, CR, CITES App. I). Le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*, CITES App. I), le lamantin (*Trichechus senegalensis*, VU), la Sterne des baleiniers (*Sterna balaenarum*, CMS App. II), le varan orné (*Varanus ornatus*, CITES App. II), le python de seba (*Python sebae*, CITES App. II) et le crocodile de forêt (*Osteolaemus tetraspis*, VU) y sont également présents.

Critère 3 :

Des populations d'espèces animales et végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique du site sont diversifiées.

Végétation :

Elle comprend sept formations végétales dont : les fourrés littoraux à *Dalbergia ecastaphyllum* ; les forêts littorales sclérophylles à *Chrysobalanus icaco* ; les mangroves majoritairement marines (35.000 ha) à *Rhizophora* et *Avicennia*, les tannes entourés de fourrés à *Conocarpus*, les forêts marécageuses à *Sindora*, *Alstonea* et *Pandanus*, les palmeraies à *Phoenix* ou *Raphia*, les forêts ombrophiles sempervirentes à *Aucoumea klaineana* et *Sacoglottis gabonensis* et une petite enclave de savane herbeuse à *Ctenium* et *Melinis*. La flore semble assez riche, mais n'a pas encore été étudiée de manière détaillée.

Faune :

Parmi les mammifères, le sitatunga *Tragelaphus spekei*, le céphalophe bleu *Cephalophus monticola*, le cercocèbe à collier *Cercocebus torquatus*, le miopithèque de l'ogoooué *Miopithecus ogoouensis*, le moustac *Cercopithecus cephus*, le hocheur *Cercopithecus nictitans*, la civette *Civettictis civetta*, la genette *Genetta sp* et la mangouste des marais *Atilax paludinosus* ont été observés dans le site.

Avifaune :

Elle est très riche. Des couples de pélicans gris, *Pelecanus rufescens*, entre 100 et 120 ; des sternes baleiniers, *Sterna balaenarum*, entre 100 et 150 et des sternes royales, *Sterna maxima* (avec plus de 10.000 individus) ; des becs-en-ciseaux du Nil *Rynchops flavirostris* avec parfois 1200 têtes, fréquentent le site.

Les espèces endémiques des mangroves et milieux associés sont représentées par l'apalis à poitrine jaune, *Apalis flavida* ; le gonolek à ventre blanc, *Laniarius bicolor* ; le tisserin à bec grêle, *Ploceus subpersonatus* et le souimanga brun, *Anthreptes gabonicus*.

Reptiles :

Les reptiles sont représentés par des espèces à large distribution, notamment la vipère nasicornue *Bitis nasicornis* et le scinque *Mabuya affinis*.

Critère 4 :

Akanda est une zone d'alimentation de trois espèces de tortues marines vivant au Gabon: la tortue luth, *Dermochelys coriacea* ; la tortue olivâtre, *Lepidochelys olivecea* ; la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbicata*. Ces espèces présentent un intérêt, du point de vue de la conservation (voir critère 2).

Cette zone humide sert, également, de lieu de refuge pour bec en ciseaux *Rynchops flavirostris*, qui est menacé d'extinction et dont le statut de conservation reste encore à définir.

Critère 5 :

Le site abrite habituellement 35.000 à 40.000 oiseaux migrateurs limicoles pendant la saison de nidification (Fishpool & Evans, 2001). L'avifaune d'Akanda compte une population hivernante d'environ 30.000 limicoles, essentiellement d'origine paléarctique, qui exploite les 4000 ha de vasières.

Critère 6 :

Le site abrite habituellement 1% de la population d'espèces suivantes (Fishpool & Evans, 2001) : *Pluvialis squatarola* (3.900 oiseaux, soit 1,56% de la population) ; *Calidris minuta* (10.219 oiseaux, 5,1% de la population) ; *Calidris ferruginea* (8.192 oiseaux, 1,1% de la population) ; *Sterna maxima* (1.750 oiseaux, 1,17% de la population) ; *Sterna balaenarum* (300 oiseaux, 2,14% de la population) ; *Rynchops flavirostris* (750 oiseaux, 7,5% de la population).

Critère 7 :

Etant une zone de frayère, les eaux côtières d'Akanda comptent près de 200 espèces de poissons réparties en trois groupes écologiques :

- **les espèces estuariennes** dont la sardine des estuaires *Ethmalosa fimbriata*, espèce de la famille des clupéidés connue de la Mauritanie en Angola, les mullets de type *Liza falcipinnis* et *Liza grandisquamis*, la dorade grise *Pomadasys jubelini*, les carpes *Sarotherodon nigripinnis*, etc.

- **les espèces marines** : le mullet *Mugil cephalus*, deux dorades grises *Pomadasys perotaei* et *Pomadasys rogerii*, la carangue *Caranx hippos*, le barracuda ou bécune *Sphyraena barracuda*, le grand capitaine *Polydactylus quadrifilis*, le capitaine plexiglass *Galeoides decadactylus*, les vivaneaux *Lutjanus dentatus*, *L. agennes*, *L. goreensis*, *L. endecacanthus*, etc.

- **les espèces d'eau douce.**

Critère 8 :

Akanda, grâce aux vastes vasières et mangroves qu'il regorge, constitue une zone de frayère et d'alimentation d'importance internationale pour des stocks de poissons qui s'y trouvent. Les plages, les vasières et les mangroves d'Akanda sont aussi riches en crustacés. On y rencontre des armées de crabes violonistes, *Uca tangeri*, de la famille des ocypodidés et de nombreux gastéropodes dont *Pugilina morio* est le plus commun. On y trouve aussi le couteau de Guinée (*Solen guineensis*).

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) : Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Le Parc National d'Akanda est situé à l'Est des Forêts du Bassin du Congo sur la côte de l'océan atlantique

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Le système de régionalisation utilisé est celui défini par le *Partenariat pour le Bassin du Congo* dans le document : *Forêts du bassin du Congo, évaluation préliminaire, 2005, Figure 3. Les écorégions forestières de la région guinéo-congolaise, page 8/39*. Voir l'adresse Internet http://carpe.umd.edu/products/PDF_Files/FOCB_APrelimAssess.pdf

16. Caractéristiques physiques du site : décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

La pédologie et géologie : les sols sont de type sableux argileux avec 20 à 30% de sable, et argileux sableux avec 30 à 45% d'argile. Ils connaissent l'influence d'une nappe phréatique assez proche de la surface. Le long de la côte atlantique, existent des podzols qui se sont développés sur les alluvions marines récentes. Cet alios résulte de l'accumulation de l'humus et du fer sous l'influence des variations saisonnières du niveau de la nappe phréatique. Le sommet des collines recèle, parfois, des restes d'anciennes dalles de latérite sous forme de nappes de grenaille en blocs plus ou moins fragmentés.

La géomorphologie : cette zone humide est une zone de basse altitude. L'apport des deux baies que sont Corisco et Mondah, les grandes rivières qui la traversent ainsi que la taux de pluies qui s'y déverse chaque année, submergent constamment ce milieu. L'exutoire du site est menacé par le dépôt d'importants atterrissements apportés par la dérive littorale Ouest Est du golfe de Guinée. De même, les atterrissements marins et les alluvions fluviaux ont développé de grands dépôts que constituent les tannes et vasières.

L'hydrologie : l'hydrologie du site est influencée par celle de la baie de la Mondah qui possède un bassin versant de 1220 km². Le fleuve le plus important, la Nzemé, n'a qu'un débit annuel moyen de 3 m³/s. Ses apports en eau douce sont très faibles et la baie conserve un caractère marin prononcé. Les marées, comme dans l'ensemble des milieux côtiers, ont une périodicité de 12 heures, et lors des vives eaux leur amplitude est de l'ordre de 2m. Celle-ci se réduit à 1m environ pendant les mortes eaux.

Le climat : il est équatorial de transition de type austral, avec une grande saison sèche de juillet à septembre. Les précipitations sont fortes, avec une pluviométrie annuelle moyenne de l'ordre de 3000 à 3300 mm/an. La répartition mensuelle des précipitations indique que les plus fortes ont lieu en octobre-novembre et en avril-mai. En janvier et février intervient une période de moindre pluviosité.

La température annuelle moyenne est de l'ordre de 25 et 26°C. Les mois les plus chauds sont mars et avril avec une moyenne de 27 °C. Le mois le plus froid est celui de juillet avec une température moyenne de 24,5°C.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant : décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Superficie : 122.000 ha

Caractéristiques géologiques et pédologiques: grès, marnes et calcaires du Crétacé supérieur – sols en majeure partie sablonneux avec affleurements rocheux et restes morcelés de dalles de latérites ; gleys dans les mangroves.

Caractéristiques géomorphologiques : zone de basse altitude constituée de baies et des fleuves dont le plus important est la Nzemé.

Le climat : équatorial de transition, avec quatre saisons bien marquées : une grande saison sèche 15 juin -15 septembre, et des fortes pluies en octobre novembre et février mars.

18. Valeurs hydrologiques : décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Tous les types de végétation du site (voir point 20) sont d'une importance particulière pour la captation des eaux dans cette zone de précipitations abondantes. Elles permettent de réguler les écoulements des nombreux cours d'eaux du site dont dépendent de nombreuses populations qui habitent la zone humide d'Akanda. En somme, elles concourent à la stabilisation générale du site et assurent l'accomplissement des processus de régulation écologique naturels, nécessaires à la survie de la zone humide.

19. Types de zones humides :

a) présence : encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)
Continental : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)
Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance : énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

I, J, A, B, E, G, C, D.

Nb : Aucune étude spécifique n'a encore été réalisée sur le site pour déterminer les superficies de chaque type de zone humide. Cette classification est faite de visu.

20. Caractéristiques écologiques générales : préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services éco systémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Le site d'Akanda fait partie du secteur littoral des forêts du bassin du Congo. Il est caractérisé par deux grands habitats dont un marin et l'autre terrestre.

Etant donné la haute pluviométrie du site, la végétation dominante sur terre ferme est constituée par la forêt sempervirente. On trouve cependant aussi d'autres formations végétales : au contact entre la terre et l'océan, les plages de sable sont colonisées par des formations pionnières qui peuvent évoluer tantôt vers la forêt littorale, tantôt vers la savane – les vasières sont colonisées par des mangroves. Entre ces mangroves et les forêts de terre ferme, s'interposent des forêts marécageuses ou inondables.

La partie terrestre est dominée par la mangrove. Elle forme une mosaïque de formations de palétuviers dont *Avicennia* (AVICENNIACEAE) et de hautes futaies à *Rhizophora* (RHIZOPHORACEAE). Les marécages se développent sur des fonds vaseux peu profonds.

En dehors des essences ligneuses, la mangrove compte aussi plusieurs essences herbacées typiques telle que la grande fougère *Acrostichum aureum*, une plante à distribution pantropicale ; des orchidées du genre *Genyorchis* et *Bulbophyllum*.

A la limite de la mangrove et de la terre ferme, on trouve des palmeraies à faux dattier *Phoenix reclinata*. Ces derniers comprennent par endroits des zones inondées.

Des tâches de forêt ombrophile sempervirente à prédominance okoumé *Aucoumea klaineana* (BURSERACEAE) et ozouga *Sacoglottis gabonensis*, ainsi que des fourrés marécageux à *Dalbergia ecastaphyllum*, sont également observables.

21. Flore remarquable : fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Des inventaires floristiques systématiques n'ont pas encore été réalisés. Cependant, de visu, le site abrite une flore riche. On y trouve notamment :

- *Aucoumea klaineana*, *Canarium schweinfurthii* (BURSERACEAE), *Xylopia aethiopica* (ANNONACEAE); *Symphonia globulifera* (GUTTIFERAE); *Uapaca heudelotii* (EUPHORBIACEAE); *Dalbergia ecastaphyllum* (PAPILLONACEAE) *Phoenix reclinata* (ARECACEAE); *Pandanus candelabrum* (PANDANACEAE) et une multitude de légumineuses etc.

Les mangroves de la zone humide sont caractérisées par deux espèces de palétuvier : le rouge *Rhizophora racemosa* et le blanc *Avicennia africana*.

Les raphiales des marais et mangroves jouent un rôle socio-économique important :

- ⇒ Le *Raphia* permet la confection de la paille, des paniers domestiques, des objets d'art, des séchoirs pour des utilisations diverses, des nasses et la fabrication du vin ;

- ⇒ Les rotins *Calanus deerhatus* (ARECACEAE) servent à la fabrication des meubles ;
- ⇒ Certaines essences tel que le *Lophira alata* sont utilisées comme bois d'œuvre et servent également à la pharmacopée et à l'artisanat.

22. Faune remarquable :

22. Faune remarquable : fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La faune remarquable du Parc National d'Akanda est constituée d'espèces menacées et/ou vulnérables (**voir point 14 critère 2**), ainsi que de celles concourant au maintien de la diversité biologique du site (**voir point 14 critère 3 : faune- avifaune et reptiles**).

Il est, cependant, à noter que l'inventaire de la faune d'Akanda demeure sommaire.

23. Valeurs sociales et culturelles : décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

- **Activités socio-économiques :** L'agriculture itinérante sur brûlis est beaucoup pratiquée. Des campements issus des anciens villages sont installés à l'intérieur du site et dans sa zone périphérique. Le secteur subit aussi des pressions pour l'exploitation forestière.

- **Valeurs historiques et culturelles :** La baie de la Mondah et toute la région du site d'Akanda sont habitées depuis plusieurs milliers d'années. Les premières trouvailles archéologiques datent de 1887. Akanda a connu les deux vagues de migrations bantous, matérialisées par les civilisations du Néolithique et du Fer.

La diversité ethnique actuelle (Fang, Benga, Sékiani) justifie la variété des rites (Bwiti, Ndjembe, etc.) et des danses pratiquées par les populations du site. Ces rites, tantôt pratiqués par les deux sexes (Bwiti par exemple), tantôt par un seul (Ndjembe, par exemple, pratiqué par les femmes) sont généralement initiatiques. De ce fait, leurs pratiques et secrets sont exclusivement réservés aux initiés.

La diversité ethnique suscitée constitue le reste de la masse des migrants qui comprenait, au début du XIX^e siècle, quatre groupes ethniques bien distincts : les Pomgwé, les Benga, les Séké et les Bakélé, auxquels vinrent s'ajouter, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les Fang, aujourd'hui les plus nombreux.

- **Une tradition de conservation :** Le 30 Août 2002, le site est classé comme parc National. Les populations adhèrent à la décision gouvernementale pour la conservation de leur patrimoine et la valorisation du secteur par l'écotourisme.

- **Valeurs halieutiques :** le site est réputé poissonneux. les populations riveraines du Parc National d'Akanda sont en majorité pêcheurs. Certains sont des pêcheurs professionnels alors que d'autres, surtout les autochtones, le font pour la subsistance. C'est la mamelle nourricière de la région. Pour une pêche rationnelle et durable, un projet élaboré et suivi par la Direction des Pêches sur « *L'aménagement de la pêche en zone côtière* » y est installé. Le caractère embryonnaire de ce projet ne permet pas, au stade actuel, de faire une évaluation de l'importance des stocks halieutiques.

- **Exploitation touristique :** le Parc National d'Akanda est de création récente. Des opérateurs touristiques commencent à s'y installer. Des circuits touristiques sont identifiés et les produits sont en train de se mettre en place.

Il est, par ailleurs, vrai que les territoires inclus dans le parc ont été habités par l'homme depuis longtemps et le sont toujours. Il est également avéré que, dans une certaine mesure, les pratiques culturelles (sites sacrés, rites...) et les prélèvements exercés dans les milieux naturels du parc par ces peuples autochtones, contribuent au maintien d'habitats et de la biodiversité. Cependant, Akanda doit son statut actuel essentiellement à ses valeurs écologiques pertinentes ci-dessus mentionnées (voir points 14, 20, 21 et 22).

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

Dans le site Ramsar :

Un seul régime foncier caractérise le Parc National d'Akanda C'est le domaine public de l'Etat (Décret N° 608/MEFEPEPN du 30 Août 2002). C'est une propriété de l'Etat qui en a délégué la gestion au Conseil National des Parcs Nationaux.

Dans la région voisine :

C'est la zone périphérique du parc qui englobe la zone tampon bénéficiant des mêmes conditions de protection que le parc et le reste qui font parties du domaine foncier rural. C'est à l'intérieur de cette zone que les populations peuvent développer, en collaboration avec l'organe de gestion du parc, des activités d'exploitation (agriculture, exploitation forestière et minière) et d'extraction des ressources (chasse, pêche, prélèvement de bois de service, etc.), ainsi que l'urbanisme et tout autre activité socio-économique.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

A l'intérieur du Parc National d'Akanda, aucune activité de ramassage n'est autorisée. Toutefois, compte tenu de la particularité du milieu, les activités suivantes demeurent :

- **La pêche**

La pêche est la principale activité des populations riveraines et incluses. Les pêcheurs se sont organisés en association. Afin de pérenniser la ressource, les pouvoirs publics ont initié un

projet en 2002 « *Amélioration de la Pêche en zone Côtière* ». Trois campements de pêcheurs sont installés à l'intérieur du parc dans les îles Moka, Assimba et Kendjé. Le produit de la pêche alimente les marchés de Libreville et de Ntoum. Le poisson est vendu frais ou fumé. Un seul débarcadère a été aménagé par le projet à Milembié.

- **Le tourisme**

Il est encore au stade embryonnaire. Trois opérateurs sont en train de s'installer et les produits touristiques sont en pleine préparation. Un accent particulier sera mis sur la zone humide pour l'observation des oiseaux, des tortues et des baleines.

c) **dans la région voisine/le bassin versant :**

La région voisine est peuplée de Fang et Benga qui sont principalement des agriculteurs et chasseurs et des Sékiani, pêcheurs. On y rencontre quelques vergers d'agrumes de moindre importance.

- **L'urbanisme** : l'évolution de l'urbanisme est impressionnante et inquiétante avec l'agrandissement de Libreville qui se fait de manière anarchique.
- **La chasse** : elle est beaucoup pratiquée par des chasseurs en provenance de Libreville qui ne font aucune sélection.
- **Le prélèvement des ressources végétales** : les populations exploitent beaucoup de produits forestiers non ligneux. Elles font aussi du sciage de long.
- **Extraction de sable** : elle est beaucoup pratiquée du côté de Malibé et de Safala, à l'ouest du site.
- **Extraction de latérite** : Elle se fait au sud ouest du site du côté d'Essassa ;
- **Agriculture** : l'absence de gros mammifères (éléphant *Loxodonta africana*, hippopotame *Hippopotamus amphibius*, buffle *Syncerus caffer nanus*, gorille *Gorilla g. gorilla* et chimpanzé *Pan troglodytes*) dans le secteur du parc est un atout considérable qui épargne les populations des grandes prédatrices. On y cultive manioc, banane, canne à sucre, maïs, igname. Les plantations se font sur de petites superficies de manière itinérante sur brûlis.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

- **Dans le site :**

⇒ Les prélèvements végétaux comme bois de service et/ou de chauffe, surtout la mangrove, constituent une menace réelle pour le maintien des écosystèmes du site.

⇒ La sur pêche effectuée dans le site depuis quelques années du fait de la forte immigration (trois campements de pêcheurs allogènes sont situés à l'intérieur du site) et l'utilisation des engins prohibés réduisent considérablement les stocks de poisson disponibles.

⇒ Le tourisme à l'intérieur du site n'est pas encore organisé, encadré et canalisé selon des principes écologiques clairement définis. Cette situation résulte de la jeunesse du réseau des parcs du Gabon.

- **Dans la région voisine**

⇒ La construction du nouvel aéroport de Libreville et du chemin de fer Ntoum Cap Santa Clara constituent une menace pour la survie de la zone de nidification des oiseaux.

⇒ L'exploitation forestière sous toutes ses formes et minière (sable et latérite), qu'accompagne le développement du réseau routier, constituent des facteurs de déséquilibre biologique du site.

⇒ Les problèmes d'urbanisme et d'installation anarchique des populations, à l'origine des phénomènes de pollution, sont également préoccupants.

⇒ L'entrée des chalutiers dans les baies de Corisco et de la Mondah menace l'équilibre biologique du milieu.

⇒ L'agriculture itinérante sur brûlis et la pratique de la chasse non sélective restent également des menaces non négligeables.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ; En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Le Parc National d'Akanda, classé par décret n°608/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002, fait partie du domaine public de l'Etat. C' est une aire protégée établie sur une portion du territoire où des écosystèmes terrestres, ou marins, des sites géomorphologiques, historiques, et autres formes de paysage, jouissant d'une protection particulière, avec l'objectif de maintenir la diversité biologique et les processus de régulation écologique naturels, sans préjudice des activités réglementées d'écotourisme, de recherche scientifique et d'éducation susceptibles de contribuer au développement économique et social des communautés locales.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; X ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Non

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

- **Au niveau international**, le Gabon est membre de conventions portant sur la conservation et la gestion durable des ressources naturelles. Ce sont entre autres les conventions de: ALGER, 0043ITES, RAMSAR, BONN, RIO, sur les Changements Climatiques, la Désertification.
- **Au niveau national**, un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires ont été prises pour assurer la pérennité des ressources naturelles et des écosystèmes. Il s'agit, principalement : des Code Foncier, Minier, Forestier et de l'Environnement. Celui des Pêches est en cours d'adoption.

Des missions de sensibilisation et d'éducation environnementale, de surveillance et de contrôle sont effectuées dans le site.

En collaboration avec les populations et autres acteurs intervenant dans le site et à la périphérie, des micros projets compatibles avec le processus de conservation sont en train de se mettre en place, afin d'intéresser la population à la problématique de la conservation.

Toutes ces actions sont menées par la Commission Nationale des Parcs Nationaux (CNPN), organe de gestion des parcs nationaux.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées : par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le plan de gestion du Parc National d'Akanda est en train d'être élaboré. Il sera mis à exécution après son adoption.

29. Recherche scientifique en cours et équipements : par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

➤ Un atelier sur la recherche dans les parcs nationaux s'est tenu du 25 au 26 avril 2006 afin d'organiser, harmoniser et planifier la recherche dans ledit secteur. Des missions organisées par des ornithologues sont effectuées de temps en temps dans le site, afin de déterminer les tendances des oiseaux, surtout pendant la saison de nidification.

➤ Il n'existe pas actuellement de station de recherche dans le parc. Toutefois, en collaboration avec le Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), l'ONG Gabon Environnement se propose d'y construire une station de terrain afin de combler ce manquement ;

➤ Projet sur l'aménagement de la Pêche en zone côtière.

➤ Le Centre National d'Informations Océanographiques (CNDIO) effectue des missions périodiques.

➤ Les populations d'oiseaux font l'objet d'un suivi dans le cadre des dénombrements d'oiseaux d'eau en Afrique de Wetlands International.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site : par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Des missions de sensibilisation et d'éducation environnementale sont organisées par la direction du parc auprès des autorités politiques et administratives, ainsi qu'auprès des populations locales situées à l'intérieur et à la périphérie du parc.

Dans le cadre de la production des outils d'informations, le livre « Les parcs nationaux du Gabon : AKANDA et PONGARA » de Jean Pierre Vande Weghe a été édité.

Un sentier nature existe et une piste, utilisée surtout par les ornithologues, est à améliorer.

Il n'y a pas d'école à l'intérieur du site.

31. Loisirs et tourisme actuels : indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le site est utilisé à des fins de loisirs et de tourisme compte tenu de sa richesse et de ses atouts :

- Tourisme de vision, oiseaux, baleines, mangrove, paysages ;
- Vestiges de la première guerre mondiale ;
- Archéologie ;
- Sentier nature ;

➤ Le tourisme balnéaire est à développer. Les sports de planche à voile, la natation, la pêche sportive, le ski nautique sont autant de loisirs et de formes touristiques à observer.

La zone compte trois opérateurs touristiques qui sont en train de s'y installer. De fortes fréquentations sont observées les week-ends et les jours fériés.

Les activités de tourisme et de loisirs ne sont pas encore bien organisées.

32. Juridiction : indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

La juridiction territoriale du Parc National d'Akanda relève de l'Etat Gabonais. La juridiction fonctionnelle est assurée par des structures gouvernementales :

- Présidence de la République : Il est le garant de la gestion du patrimoine national. Il délègue ses pouvoirs au Conseil National des Parcs Nationaux pour assurer la gestion des Parcs Nationaux.
- Le Ministère de l'Intérieur et de l'Immigration : Il est le gestionnaire des Conseils Municipaux et Départementaux auxquels il délègue ses pouvoirs pour la gestion des périmètres de leur circonscription administrative.
- Le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux : Il est responsable de la gestion de la faune, de la flore et des produits halieutiques ;
- Le Ministère de l'Environnement, de la protection de la Nature, de la Recherche et des technologies : Il veille au respect des normes écologiques préétablies et assure la recherche scientifique. Il délègue ses pouvoirs à la Direction Générale de l'Environnement et au CENAREST (Centre National de Recherche Scientifique et Technologique).

33. Autorité de gestion : fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

- Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux.
- Conseil National des Parcs Nationaux (CNP), BP 546 Libreville, Tel 44 54 89.

S'adresser au Conseil National des Parcs Nationaux, si besoin.

34. Références bibliographiques : Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- BOUROBOU BOUROBOU et Alfred NGOYE, 1998. *Etude sur la Réserve Provisoire Cocobeach Mouni* ;
- EDICEF, 1983. *Géographie et Cartographie du Gabon*. Atlas illustré. Ministère de l'Education Nationale de la République gabonaise IPN 135pages ;
- Fishpool and Evans (2001) Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation. Newbury and Cambridge, UK : Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No. 11)
- FONTES . J, 1978. *Les formations Herbeuses du Gabon . Note phytogéographie . Analyses Uni Nat .Ser. SC. Et Tech (2) 127-153 pages ;*
- Jean Pierre Vande Weghe, 2005. Les Parcs Nationaux du Gabon. AKANDA et PONGARA Plages et Mangrove, 208 p.

http://carpe.umd.edu/products/PDF_Files/FOCB_APrelimAssess.pdf